

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
TRANSPARENCE - EQUITE - PROBITE

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

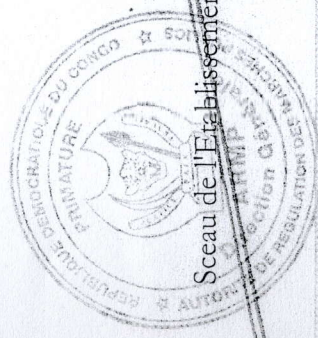
ATTESTATION DE PAIEMENT DE LA REDEVANCE N° 046/2026

A LA SOCIETE UREMBO INFRASTRUCTURES DU CONGO Sarl.

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à la construction d'une clôture avec barrière au dépôt et atelier d'équipements agricoles à Samukinda, conclu avec la Dot-Metalkol, pour un montant total hors taxe dollars américains quatre-vingt-trois mille dix-sept, vingt-quatre centimes (USD 83 017,24) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains cinq cent quatre-vingt et un, douze centimes (USD 581,12), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 10/02/2026

Directeur Administratif et Financier



M. CLÉMENT KAYEMBE MBAYI
Directeur Général

0000046